

PRIMATURE

PORTE-PAROLE DU GOUVERNEMENT

BURKINA FASO
Unité - Progrès - Justice

**COMPTE RENDU DU CONSEIL
DES MINISTRES**

(PP-G/TRANS N°006-2024)

Rimalba Jean Emmanuel OUEDRAOGO

Ouagadougou, le 21 février 2024

Le Conseil des ministres s'est tenu à Ouagadougou,
le mercredi 21 février 2024,
en séance ordinaire, de 09 H 00 mn à 13 H 18 mn,
sous la présidence de
Son Excellence le Capitaine Ibrahim TRAORE,
Président de la Transition, Président du Conseil des ministres.

Il a délibéré sur les dossiers inscrits à son ordre du jour,
entendu des communications orales,
procédé à des nominations
et autorisé des missions à l'étranger.

I. DELIBERATIONS

I.1. AU TITRE DE LA PRESIDENCE DU FASO

Le Conseil a adopté **deux (02) décrets**.

Le premier décret porte création, attributions, organisation et fonctionnement de l'Autorité nationale de coordination du foncier (ANCF).

La gestion des actes et titres d'occupation des terres a souvent été marquée par l'absence ou l'insuffisance d'informations fiables et instantanées et de procédures clairement définies. Ces faiblesses ont pour conséquences de renchérir la spéculation foncière, de créer des lourdeurs dans la gestion des actes et titres d'occupation des terres et de provoquer des manques à gagner sur le budget national et sur le budget des collectivités territoriales.

La digitalisation de la gestion de ces actes se présente comme une opportunité pour résoudre ces difficultés. Or, plusieurs tentatives de digitalisation de la gestion desdits actes n'ont pas connu d'aboutissement ou ont servi à les résoudre partiellement.

En outre, la gestion de ces actes est opérée par plusieurs acteurs, nécessitant une meilleure coordination. C'est dans ce contexte que l'Autorité nationale de coordination du foncier, en abrégé « ANCF » est créée pour assurer :

- la coordination et le suivi du processus de digitalisation de la chaîne foncière, domaniale et cadastrale ;
- la coordination du traitement des dossiers dans le cadre de l'apurement du passif foncier ;
- la coordination du traitement des dossiers spécifiques domaniaux et cadastraux.

L'adoption de ce décret permet la création de l'Autorité nationale de coordination du foncier en vue de renforcer la transparence dans la gestion du foncier, du domaine et du cadastre.

Le second décret porte conditions et modalités de dénonciation des faits de corruption et infractions assimilées, des mauvaises pratiques dans les administrations publiques ainsi que les récompenses y afférentes.

Malgré l'existence de mécanismes juridico-institutionnels dans la lutte contre la corruption, le Burkina Faso reste toujours confronté à ce fléau aux conséquences néfastes pour le développement du pays et la cohésion nationale.

L'adoption de ce décret permet de compléter l'arsenal juridique de lutte contre la corruption en précisant les conditions et modalités de dénonciation et les récompenses pécuniaires des dénonciateurs.

I.2. AU TITRE DU MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE, DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE

Le Conseil a examiné **un projet de loi** portant coordination du régime de sécurité sociale applicable aux agents publics de l'Etat et du régime de sécurité sociale applicable aux travailleurs salariés et assimilés au Burkina Faso.

Ce projet de loi vise la relecture de la loi n°033/98/AN du 18 mai 1998 portant institution d'une coordination entre le régime de retraite des fonctionnaires, militaires et magistrats et le régime de pension des travailleurs régis par le code de la sécurité sociale.

Cette coordination permet aux personnes ayant cotisé sous les deux régimes de cumuler leurs années d'assurance, passées sous l'un et l'autre des régimes en vue de bénéficier d'une pension de vieillesse.

Les innovations introduites dans ce projet de loi sont entre autres :

- la modification de l'intitulé du projet de loi pour se conformer à ceux de la loi n°003-2021/AN du 1^{er} avril 2021 portant régime de sécurité sociale applicable aux agents publics de l'Etat et de la loi n°004-2021/AN du 06 avril 2021 portant régime de sécurité sociale applicable aux travailleurs salariés et assimilés au Burkina Faso ;
- la prise en compte de l'ensemble des assurés volontaires dans la coordination ;
- la précision que l'âge de départ à la retraite de l'assuré est celui de l'Etablissement public de prévoyance sociale dont il a relevé en dernier lieu, ce qui résout le problème de la disparité de l'âge de départ à la retraite.

Le Conseil a marqué son accord pour la transmission dudit projet de loi à l'Assemblée législative de Transition.

I.3. AU TITRE DU MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES, DE LA COOPERATION REGIONALE ET DES BURKINABE DE L'EXTERIEUR

Le Conseil a adopté **deux (02) rapports**.

Le premier rapport est relatif à une demande d'agrément pour la nomination d'un Représentant du Haut-Commissariat des Nations unies pour les Réfugiés (UNHCR) au Burkina Faso.

Le Conseil a marqué son accord pour la nomination de Monsieur Maurice **AZONNANKPO**, en qualité de Représentant du Haut-Commissariat des Nations unies pour les Réfugiés (UNHCR) au Burkina Faso.

Le second rapport est relatif à une demande d'agrément pour la nomination d'un Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire du Portugal auprès du Burkina Faso.

Le Conseil a marqué son accord pour la nomination de Madame **Florabela Alhinho Paraida**, en qualité d'Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire du Portugal auprès du Burkina Faso, avec résidence à Dakar, au Sénégal.

I.4. AU TITRE DU MINISTERE DU DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL, DU COMMERCE, DE L'ARTISANAT ET DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES

Le Conseil a adopté **deux (02) rapports**.

Le premier rapport est relatif à **un projet de décret** fixant la liste des produits soumis à Autorisation spéciale d'importation (ASI) et à Autorisation spéciale d'exportation (ASE).

Ce décret est une relecture du décret n°2021-1235/PRES/PM/MINEFID/MCIA du 29 novembre 2021 fixant la liste des produits soumis à Autorisation spéciale d'importation (ASI) et à Autorisation spéciale d'exportation (ASE).

Cette relecture vise à prendre en compte l'importation du fil du coton et du fil de mercerie jugés stratégiques pour l'industrie nationale au regard de la politique gouvernementale visant à promouvoir les produits nationaux à travers le « consommons local ».

L'adoption de ce décret permet de réguler l'importation du fil de coton et du fil de mercerie au Burkina Faso.

Le second rapport est relatif à une demande d'autorisation pour la passation et l'exécution de marchés publics par la procédure d'Entente directe pour la construction des dépôts de gaz de Kaya et de Koupèla.

L'objectif global de ces projets est d'accroître la production de gaz face à la demande exponentielle à travers la mise à disposition de nouveaux dépôts toujours plus proches des populations. Au titre de l'exercice 2024, il s'agit de réaliser un dépôt à Kaya et un autre à Koupèla.

Pour la construction du dépôt de **Kaya**, le Conseil a marqué son accord pour l'attribution des marchés aux entreprises suivantes :

- **Lot 1 : Arafat Service Sarl**, pour les travaux de sécurisation du site, la préparation du chantier et les travaux de terrassement du dépôt d'un montant **d'un milliard deux cent douze millions cent cinq mille cent quatre-vingt-seize (1 212 105 196) F CFA TTC**, avec un délai d'exécution de quatre (04) mois ;
- **Lot 2 : Entreprise Internationale**, pour les travaux de démantèlement, transport et réinstallation du centre emplisseur de Kaya, d'un montant de **trois milliards quatre cent trente-trois millions cinq cent soixante-quatorze mille quarante-deux (3 433 574 042) FCFA TTC**, avec un délai d'exécution de quatre (04) mois ;
- **Lot 3 : SOTRAPUL**, pour les travaux de construction de bâtiments et de voiries du dépôt, d'un montant **d'un milliard huit cent cinquante-cinq millions neuf cent cinquante-trois mille quatre cent quatre-vingt-sept (1 855 953 487) F CFA TTC**, avec un délai d'exécution de quatre (04) mois ;
- **Lot 4 : Termitière d'Afrique**, pour les travaux d'alimentation électrique du dépôt, d'un montant de **cent quarante-sept millions huit cent quatre-vingt-dix mille (147 890 000) F CFA TTC**, avec un délai d'exécution de quatre (04) mois ;

- **Lot 5 : Bureau Veritas**, pour le contrôle règlementaire des travaux de construction du dépôt, d'un montant de **cent quatre-vingt-dix-huit millions (198 000 000) F CFA TTC**, avec un délai d'exécution de quatre (04) mois ;
- **Lot 6 : Eco Expertise Générale**, pour les études d'impact environnemental et social du dépôt, d'un montant de **vingt-quatre millions (24 000 000) F CFA TTC**, avec un délai d'exécution de quatre (04) mois.

Le montant total cumulé des marchés pour la construction du dépôt de Kaya est de **six milliards huit cent soixante-onze millions cinq cent vingt-deux mille sept cent vingt-cinq (6 871 522 725) F CFA TTC**.

Pour la construction du dépôt de gaz de **Koupèla**, le Conseil a marqué son accord pour l'attribution des marchés aux entreprises suivantes :

- **Lot 1 : WEND NA SONGDO INDUSTRIE**, pour les travaux de construction d'un centre emplisseur de gaz en conteneur au dépôt, d'un montant **d'un milliard neuf cent quatre-vingt-treize millions six cent cinquante-huit mille trois cent soixante (1 993 658 360) F CFA TTC**, avec un délai d'exécution de huit (08) mois ;
- **Lot 2 : SCMP INDUSTRIE**, pour les travaux de construction de la clôture et des bâtiments divers au profit du dépôt, d'un montant de **cinq cent quarante-neuf millions huit cent quatre-vingt mille (549 880 000) F CFA TTC**, avec un délai d'exécution de six (06) mois ;
- **Lot 3 : Consult service**, pour les études d'impact environnemental et social du dépôt, d'un montant de **vingt-trois millions huit cent soixante mille (23 860 000) F CFA TTC**, avec un délai d'exécution de trois (03) mois ;

- **Lot 4 : ECOBAA BTP SA**, pour les travaux de construction de la voie d'accès au dépôt, d'un montant de **quatre cent quatre-vingt-dix-sept millions huit cent dix-huit mille quatre cents (497 818 400) F CFA TTC**, avec un délai d'exécution de six (06) mois ;
- **Lot 5 : Termitière d'Afrique**, pour les travaux d'alimentation électrique du dépôt, d'un montant de **cent quarante-neuf millions cinq cent vingt-trois mille (149 523 000) F CFA TTC**, avec un délai d'exécution de six (06) mois ;
- **Lot 6 : Bureau Veritas**, pour le contrôle règlementaire des travaux de construction du dépôt, d'un montant de **quatre-vingt-dix-neuf millions cinq cent vingt-cinq (99 000 525) F CFA TTC**, avec un délai d'exécution de dix (10) mois.

Le montant total cumulé des marchés pour la construction du dépôt de Koupèla est de **trois milliards trois cent treize millions sept cent quarante mille deux cent quatre-vingt-cinq (3 313 740 285) F CFA TTC**.

Le financement de ces deux marchés est assuré par le budget de la Société nationale burkinabè d'hydrocarbures (SONABHY).

I.5. AU TITRE DU MINISTERE DE L'ENERGIE, DES MINES ET DES CARRIERES

Le Conseil a adopté **un décret** portant renouvellement du permis d'exploitation industrielle de grande mine d'or de Youga, de la société BURKINA MINING COMPANY (BMC) SA dans la commune de Zabré, province du Boulgou, Région du Centre-Est.

Le permis d'exploitation objet du renouvellement couvre une superficie de 29 km² pour une durée de cinq (05) ans. La production totale attendue est de 9,57 tonnes d'or.

En termes de retombées, la mine va générer au profit du budget de l'Etat un montant de **14 385 910 000 F CFA**. Elle permettra le maintien et la création d'environ 602 emplois pour les nationaux.

Un montant de **2 877 182 000 F CFA** est attendu au titre du Fonds minier de développement local.

L'adoption de ce décret permet le renouvellement du permis d'exploitation industrielle de grande mine d'or de Youga, de la société BURKINA MINING COMPANY (BMC) SA dans la commune de Zabré, province du Boulgou, Région du Centre-Est.

I.6. AU TITRE DU MINISTERE DES SPORTS, DE LA JEUNESSE ET DE L'EMPLOI

Le Conseil a adopté **un décret** portant attributions, composition, organisation et fonctionnement du Conseil national de l'emploi et de la formation professionnelle (CNEFP).

Ce décret est une relecture du décret n°2009-661/PRES/PM/MJE/MTSS/MESSRS du 24 septembre 2009 portant composition, organisation, attributions et fonctionnement du Conseil national de l'emploi et de la formation professionnelle.

Les innovations majeures de ce décret sont :

- la prise en compte des collectivités territoriales dans le CNEFP ;
- l'orientation de la mission du CNEFP sur les politiques en matière d'emploi et de formation professionnelle et non sur les documents spécifiques qui ont une échéance ;
- la réduction de membres du CNEFP qui passe de 59 à 35 membres statutaires.

L'adoption de ce décret permet une meilleure coordination et cohérence des initiatives et politiques en matière d'emploi et de formation professionnelle.

II. COMMUNICATIONS ORALES

II.1. Le ministre d'Etat, ministre de la Communication, de la culture, des arts et du tourisme a fait au Conseil une communication relative à la tenue de la 29^{ème} édition du Festival panafricain du cinéma et de la télévision de Ouagadougou (FESPACO).

Cette édition, prévue du 22 février au 1^{er} mars 2025 a pour pays invité d'honneur, la République du Tchad.

Le lancement officiel de l'appel à inscription des films est prévu pour le 29 février 2024.

En marge du FESPACO, se tiendra le 22^{ème} Marché international du cinéma et de l'audiovisuel africain (MICA) et les ateliers Yennega. L'ambition de ces ateliers est de renforcer le rôle du festival comme passerelle de soutien à l'émergence de nouveaux talents dans les principales chaînes de valeur de l'industrie cinématographique, le financement et la finalisation des projets de films du continent pour les rendre plus compétitifs et visibles sur le marché international.

II.2. Le ministre de l'Economie, des finances et de la prospective a fait au Conseil une communication relative à la participation du Burkina Faso à l'Assemblée des membres de l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide (IITA) prévue du 23 au 26 avril 2024 à Bogota en Colombie.

L'Initiative internationale pour la transparence de l'aide vise à renforcer la transparence des informations sur l'aide. Elle regroupe des institutions multilatérales, le secteur privé, des organisations de la société civile et d'autres acteurs.

L'Assemblée des membres de l'IITA permettra aux participants d'apprécier la mise en œuvre du plan stratégique 2020-2025 et d'échanger sur les bonnes pratiques en matière de gestion et d'utilisation des données sur l'aide.

II.3. Le ministre de l’Agriculture, des ressources animales et halieutiques a fait au Conseil une communication relative à l’organisation de la 4^{ème} édition du symposium africain d’APIMONDIA, prévue du 05 au 07 septembre 2024 à Ouagadougou, au Burkina Faso.

Ce symposium est une plateforme réunissant les acteurs de l’apiculture, notamment des fabricants d’équipements, des scientifiques/universitaires, des décideurs politiques, des partenaires au développement, des producteurs, des transformateurs et des commerçants de miel pour partager leurs expériences sur le développement du secteur de l’apiculture.

La filière apicole au Burkina Faso est forte de plus de 16 000 acteurs dont 28% de femmes avec une production moyenne annuelle de 1000 tonnes, soit un revenu brut d’environ **3 milliards F CFA**.

L’organisation de cette activité au Burkina Faso permettra de donner une dimension internationale au Salon national du miel et de mieux positionner le miel burkinabè sur le marché continental dans le cadre de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf).

II.4. Le ministre de la Santé et de l’hygiène publique a fait au Conseil une communication relative à la mise en œuvre du financement octroyé par le Fonds de lutte contre les pandémies au Burkina Faso.

Le Fonds de lutte contre les pandémies est un partenariat mondial multipartite créé en septembre 2022 dont l’objectif est de fournir un flux dédié de financements supplémentaires à long terme pour renforcer les capacités de prévention, de préparation et de réponse en cas de pandémie dans les pays à faible revenu et intermédiaire, suite à la pandémie du COVID-19.

Pour la période 2024-2026, la subvention de ce fonds permettra à notre pays de réduire les impacts socio-sanitaires et socio-économiques d'éventuelles épidémies et pandémies.

II.5. Le ministre de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation a fait au Conseil une communication relative à la participation du Burkina Faso à la rencontre du Groupe de travail spécial chargé d'améliorer le fonctionnement du système multilatéral d'accès et de partage des avantages du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (TIRPAA).

Cette rencontre prévue du 15 au 18 avril 2024 à Rome en Italie, a pour objectif principal de faire des propositions consensuelles pour améliorer le fonctionnement du système multilatéral du TIRPAA.

Notre pays mettra à profit sa participation pour échanger avec les représentants d'autres pays sur les contraintes qui affectent le bon fonctionnement du multilatéralisme dans le transfert des ressources phytogénétiques.

II.6. Le ministre de l'Environnement, de l'eau et de l'assainissement a fait au Conseil une communication relative à la tenue de la 3^{ème} édition du Séminaire résidentiel de l'Agence panafricaine de la Grande muraille verte, du 04 au 08 mars 2024 à Ouagadougou, au Burkina Faso.

Le Séminaire résidentiel est un cadre d'échanges inclusif et participatif des principaux acteurs de la mise en œuvre de la Grande muraille verte entre l'Agence panafricaine de la Grande muraille verte, les structures nationales et les différents partenaires stratégiques.

Cette rencontre a pour objectifs entre autres, de renforcer la synergie d'intervention des acteurs de la Grande muraille verte sur la base d'un plan d'investissement prioritaire décennal 2021-2030, de procéder à l'évaluation des réalisations de l'année écoulée et de planifier les activités opérationnelles de l'année à venir.

III. NOMINATIONS

III.1. NOMINATIONS DANS LES FONCTIONS INDIVIDUELLES

A. AU TITRE DE LA PRIMATURE

- Monsieur Frank Cédric Fayçal **SARAMBE**, Capitaine, est nommé Expert en crime et criminalité ;
- Monsieur Emile **KADIOGO**, **Mle 239 822 N**, Commissaire de police, catégorie 1, 2^{ème} grade, 3^{ème} échelon, est nommé Analyste en sécurité au Secrétariat permanent du Centre national pour la coordination du mécanisme d’alerte précoce et de réponse (SP/CN-CMAPR) ;
- Monsieur Adama **SANON**, **Mle 97 464 D**, Médecin, catégorie PA, 1^{ère} classe, 8^{ème} échelon, est nommé Analyste en santé au Secrétariat permanent du Centre national pour la coordination du mécanisme d’alerte précoce et de réponse ;
- Monsieur Aboudramane **TRAORE**, **Mle 240 027 N**, Inspecteur de l’environnement, 1^{ère} classe, 2^{ème} échelon, est nommé Analyste en environnement au Secrétariat permanent du Centre national pour la coordination du mécanisme d’alerte précoce et de réponse ;
- Monsieur Dieudonné **KAM**, **Mle 212 238 K**, Conseiller en Droits humains, 1^{ère} classe, 5^{ème} échelon, est nommé Analyste en gouvernance, démocratie et Droits de l’Homme ;
- Monsieur Abdou Nouridine **SANFO**, **Mle 278 200 H**, Inspecteur de l’environnement, 1^{ère} classe, 2^{ème} échelon, est nommé Assistant, spécialiste en planification, suivi-évaluation au Secrétariat exécutif du Fonds vert pour le climat au Burkina Faso (SE-FVC/BF) ;
- Monsieur Cheick Omar **TRAORE**, **Mle 345 519 W**, Inspecteur des eaux et forêts, catégorie 1, 3^{ème} échelon, est nommé Assistant spécialiste en atténuation aux changements climatiques au Secrétariat exécutif du Fonds vert pour le climat au Burkina Faso.

B. AU TITRE DU MINISTERE DE LA COMMUNICATION, DE LA CULTURE, DES ARTS ET DU TOURISME

- Monsieur Liradan Philippe **ADA**, Journaliste, est nommé Chargé de mission ;
- Monsieur Bakary **KONE**, **Mle 117 403 C**, Conseiller en sciences et techniques de l'information et de la communication, 1^{ère} classe, 8^{ème} échelon, est nommé Chargé de mission ;
- Madame Yelli Marguerite **DOANNIO/SOU**, **Mle 104 103 R**, Conseiller en sciences et techniques de l'information et de la communication, 1^{ère} classe, 10^{ème} échelon, est nommée Chargée de mission, en remplacement de Monsieur Yakouba BONKOUNGOU.

C. AU TITRE DU MINISTERE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE, DE LA DECENTRALISATION ET DE LA SECURITE

- Monsieur Jean-Marie **OUEDRAOGO**, **Mle 22 51 540 P**, Inspecteur de police municipale, 1^{ère} classe, 10^{ème} échelon, est nommé Directeur du suivi et de la promotion des polices municipales ;
- Monsieur Justin Omer **BALIMA**, **Mle 59 709 N**, Administrateur civil, 1^{ère} classe, 12^{ème} échelon, est nommé Responsable du Programme budgétaire « Etat civil », cumulativement avec ses fonctions de Directeur général de la modernisation de l'état civil ;
- Monsieur Hikoti **GNOUMOU**, **Mle 130 465 B**, Magistrat, catégorie P5, grade terminal, 3^{ème} échelon, est nommé Responsable du Programme budgétaire « Sécurité intérieure », cumulativement avec ses fonctions de Conseiller technique ;

- Monsieur Gommêtekba Toussaint **DIPAMA, Mle 216 137 T**, Administrateur des services financiers, 1^{ère} classe, 7^{ème} échelon, est nommé Responsable du Programme budgétaire « Pilotage et soutien des services », cumulativement avec ses fonctions de Directeur général des études et des statistiques sectorielles ;
- Monsieur Issoufou **KONGO, Mle 59 761 M**, Administrateur civil, 1^{ère} classe, 9^{ème} échelon, est nommé Responsable du Programme budgétaire « Décentralisation », cumulativement avec ses fonctions de Directeur général des collectivités territoriales ;
- Monsieur Jean-Pierre **VOGNA, Mle 98 021 K**, Administrateur civil, 1^{ère} classe, 8^{ème} échelon, est nommé Responsable du Programme budgétaire 011 « Administration du territoire », cumulativement avec ses fonctions de Directeur général de l'administration du territoire ;
- Monsieur Lazare **YAGO, Officier**, Colonel-Major, est nommé Responsable du Programme budgétaire « Protection civile », cumulativement avec ses fonctions de Directeur général de la protection civile.

D. AU TITRE DU MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES, DE LA COOPERATION REGIONALE ET DES BURKINABE DE L'EXTERIEUR

- Monsieur Brahima **OUEDRAOGO, Mle 104 654 C**, Administrateur des services financiers, 1^{ère} classe, 10^{ème} échelon, est nommé Secrétaire permanent du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (SP-MAEP) ;
- Madame Sidpayeté Eléonore **OUEDRAOGO/YERBANGA, Mle 202 698 W**, Conseiller en sciences et techniques de l'information et de la communication, 1^{ère} classe, 4^{ème} échelon, est nommée Attachée de presse à la Mission permanente du Burkina Faso auprès de l'Office des Nations unies à Genève (Suisse) ;

- Monsieur Oumarou **KABORE, Mle 54 608 J**, Conseiller des affaires étrangères, 1^{ère} classe, 7^{ème} échelon, est nommé Directeur du développement institutionnel et de l'innovation.

E. AU TITRE DU MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DE LA PROSPECTIVE

- Monsieur B. Saidou **DIALLO, Mle 228 312 W**, Administrateur des services financiers, 1^{ère} classe, 6^{ème} échelon, est nommé Conseiller technique du ministre délégué chargé du Budget ;
- Monsieur Hodou **BONKOUNGOU, Mle 345 086 K**, Contrôleur des services financiers, 1^{ère} classe, 3^{ème} échelon, est nommé Comptable principal des matières de l'Ecole nationale d'administration et de magistrature (ENAM) ;
- Monsieur Yacouba **ZONGO, Mle 210 814 L**, Contrôleur du trésor, 1^{ère} classe, 8^{ème} échelon, est nommé Comptable principal des matières de l'Université virtuelle du Burkina Faso ;
- Madame Djeneba Marthe **OUATTARA, Mle 294 315 K**, Inspecteur du trésor, 1^{ère} classe, 4^{ème} échelon, est nommée Comptable principal des matières de l'Université Joseph KI-ZERBO.

F. AU TITRE DU MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES ANIMALES ET HALIEUTIQUES

- Madame Françoise **NAON/ZOUNGRANA, Mle 33 770 U**, Ingénieur d'agriculture, 1^{ère} classe, 11^{ème} échelon, est nommée Chargée de mission ;
- Monsieur Patarbtalé Joseph **NIKIEMA, Mle 36 431 D**, Ingénieur du génie rural, 2^{ème} classe, 11^{ème} échelon, est nommé Directeur général de BAGREPOLE_SEM ;
- Monsieur Ouémihé Clément **ATTIOU, Mle 264 396 R**, Ingénieur d'agriculture, 1^{ère} classe, 5^{ème} échelon, est nommé Directeur général du Conseil burkinabè de l'anacarde (CBA) ;

- Monsieur Guiadoma Ludovic Prosper Arsène **YIGO, Mle 254 842 U**, Ingénieur d'agriculture, 1^{ère} classe, 2^{ème} échelon, est nommé Directeur général de la promotion de l'économie rurale ;
- Monsieur Oula Damien **OUATTARA, Mle 254 841 M**, Ingénieur du développement rural, 1^{ère} classe, 4^{ème} échelon, est nommé Directeur général du Fonds Dumu Ka Fa (FDKF) ;
- Monsieur Kiswendsida Emmanuel **COMPAORE, Mle 57 214 A**, Inspecteur du trésor, 1^{ère} classe, 6^{ème} échelon, est nommé Directeur de l'administration et des finances du Bureau national des sols du Burkina (BUNASOL) ;
- Monsieur Issa **TRAORE, Mle 59 912 G**, Inspecteur du trésor, 1^{ère} classe, 6^{ème} échelon, est nommé Directeur de l'administration et des finances du Centre de promotion de l'aviculture villageoise (CPAVI) ;
- Monsieur Raymond **ZEMBA, Mle 104 744 A**, Ingénieur d'agriculture, 1^{ère} classe, 7^{ème} échelon, est nommé Chargé d'études ;
- Monsieur Bassirou **MANDE, Mle 206 996 H**, Ingénieur d'élevage, 1^{ère} classe, 5^{ème} échelon, est nommé Directeur régional de l'Agriculture, des ressources animales et halieutiques de l'Est ;
- Monsieur Germain Aimé **TRAORE, Mle 293 588 C**, Ingénieur d'agriculture, 1^{ère} classe, 4^{ème} échelon, est nommé Directeur régional de l'Agriculture, des ressources animales et halieutiques du Centre-Est ;
- Monsieur Ragnimsom Serge Igor **BIRBA, Mle 232 045 S**, Ingénieur d'agriculture, 1^{ère} classe, 3^{ème} échelon, est nommé Directeur régional de l'Agriculture, des ressources animales et halieutiques du Centre-Nord ;
- Monsieur Abidiassa **YE, Mle 245 050 V**, Ingénieur d'élevage, 1^{ère} classe, 6^{ème} échelon, est nommé Directeur régional de l'Agriculture, des ressources animales et halieutiques du Sahel ;

- Monsieur Honoré **ONADJA, Mle 263 281 U**, Ingénieur d'agriculture, 1^{ère} classe, 5^{ème} échelon, est nommé Directeur provincial de l'Agriculture, des ressources animales et halieutiques du Boulgou ;
- Monsieur Joseph **DIENDERE, Mle 214 378 K**, Ingénieur d'agriculture, 1^{ère} classe, 4^{ème} échelon, est nommé Directeur provincial de l'Agriculture, des ressources animales et halieutiques du Boulkiemdé ;
- Madame Aïcha **SANA, Mle 207 006 X**, Conseiller d'élevage, 1^{ère} classe, 6^{ème} échelon, est nommée Directrice provinciale de l'Agriculture, des ressources animales et halieutiques du Kadiogo ;
- Monsieur Hamadoun **TAMBOURA, Mle 209 892 X**, Ingénieur d'élevage, 1^{ère} classe, 3^{ème} échelon, est nommé Directeur provincial de l'Agriculture, des ressources animales et halieutiques de la Kossi ;
- Monsieur Rodrigue **LOBOUE, Mle 287 452 J**, Ingénieur d'agriculture, 1^{ère} classe, 5^{ème} échelon, est nommé Directeur provincial de l'Agriculture, des ressources animales et halieutiques du Kourweogo ;
- Madame Aïcha **SANOU/ZIDWEMBA, Mle 312 413 B**, Ingénieur d'agriculture, 1^{ère} classe, 4^{ème} échelon, est nommée Directrice provinciale de l'Agriculture, des ressources animales et halieutiques du Nahouri ;
- Madame Lucienne **KIMA/WAONGO, Mle 312 408 L**, Ingénieur d'agriculture, 1^{ère} classe, 4^{ème} échelon, est nommée Directrice provinciale de l'Agriculture, des ressources animales et halieutiques de l'Oubritenga ;
- Monsieur Daouda **KIEMDE, Mle 97 541 G**, Ingénieur d'élevage, 1^{ère} classe, 7^{ème} échelon, est nommé Directeur provincial de l'Agriculture, des ressources animales et halieutiques du Sanmatenga ;
- Monsieur Oumar **OUEDRAOGO, Mle 102 773 W**, Conseiller d'élevage, 1^{ère} classe, 4^{ème} échelon, est nommé Directeur provincial de l'Agriculture, des ressources animales et halieutiques du Yatenga.

**G. AU TITRE DU MINISTERE DE LA TRANSITION DIGITALE,
DES POSTES ET DES COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES**

- Monsieur Abdoulaye **TRAORE, Mle 104 857 M**, Administrateur des services financiers, 1^{ère} classe, 5^{ème} échelon, est nommé Directeur financier et comptable de l'Agence nationale de promotion des technologies de l'information et de la communication (ANPTIC).

**H. AU TITRE DU MINISTERE DE LA SANTE ET DE L'HYGIENE
PUBLIQUE**

- Monsieur Désiré **NEZIEN, Mle 91 137 U**, Pharmacien biologiste, catégorie U 01, échelle 2, 8^{ème} échelon, est nommé Directeur général du Centre national de transfusion sanguine (CNTS).

**I. AU TITRE DU MINISTERE DU DEVELOPPEMENT
INDUSTRIEL, DU COMMERCE, DE L'ARTISANAT ET DES
PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES**

- Monsieur Boubié Séraphin **BADOLO, Mle 111 308 W**, Conseiller des affaires économiques, 1^{ère} classe, 9^{ème} échelon, est nommé Chargé de mission ;
- Monsieur Soumayila **BARA, Mle 212 298 A**, Conseiller des affaires économiques, 1^{ère} classe, 8^{ème} échelon, est nommé Directeur général de l'Agence pour la promotion des exportations du Burkina (APEX-BURKINA) ;
- Monsieur Ouattara Djakaridja **HEMA, Mle 95 856 Z**, Economiste/planificateur, 1^{ère} classe, 8^{ème} échelon, est nommé Directeur général de la Nouvelle société sucrière de la Comoé (SN-SOSUCO).

**J. AU TITRE DU MINISTERE DES INFRASTRUCTURES ET DU
DESENCLAVEMENT**

- Monsieur Ollo **PALENFO, Officier**, est nommé Chargé de mission.

**K. AU TITRE DU MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR,
DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION**

- Monsieur Aimé Séverin **KIMA, Mle 57 454 L**, Chargé de recherche, catégorie P3, grade initial, 1^{er} échelon, est nommé Directeur général de l'Agence nationale de valorisation des résultats de la recherche et des innovations (ANVAR) ;
- Monsieur Sylvain **ILBOUDO, Mle 249 890 P**, Maître de recherche, catégorie P2, grade initial, 2^{ème} échelon, est nommé Directeur de la prospective en matière de recherche scientifique et de l'innovation.

III.2. NOMINATIONS DANS LES CONSEILS D'ADMINISTRATION

Le Conseil a procédé à la nomination d'Administrateurs aux Conseils d'administration :

- de l'Agence de promotion de l'entrepreneuriat communautaire (APEC) au titre de la Présidence du Faso ;
- de l'Institut d'éducation et de formation professionnelle (INEFPRO) au titre du ministère de la Solidarité, de l'action humanitaire, de la réconciliation nationale, du genre et de la famille ;
- de la Filature du Sahel (FILSAH-SA) au titre du ministère du Développement industriel, du commerce, de l'artisanat et des petites et moyennes entreprises ;
- de l'Office national de la sécurité routière (ONASER) au titre du ministère des Transports, de la mobilité urbaine et de la sécurité routière.

Le Conseil a également procédé à la nomination du Président du Conseil d'administration de l'Institut d'éducation et de formation professionnelle (INEFPRO).

A. PRESIDENCE DU FASO

Le Conseil a adopté **un décret** portant nomination de Monsieur Ollé Arnaud **KAM, Mle 256 193 C**, Conseiller en études et analyses, Administrateur représentant l'Etat, au titre du ministère de l'Agriculture, des ressources animales et halieutiques au Conseil d'administration de l'Agence pour la promotion de l'entrepreneuriat communautaire (APEC) pour un premier mandat de trois (03) ans.

B. MINISTERE DE LA SOLIDARITE, DE L'ACTION HUMANITAIRE, DE LA RECONCILIATION NATIONALE, DU GENRE ET DE LA FAMILLE

Le Conseil a adopté **deux (02) décrets**.

Le premier décret nomme les personnes ci-après, Administrateurs au Conseil d'administration de l'Institut d'éducation et de formation professionnelle (INEFPRO) pour un premier mandat de trois (03) ans.

ADMINISTRATEURS REPRESENTANT L'ETAT

Au titre du ministère de la Solidarité, de l'action humanitaire, de la réconciliation nationale, du genre et de la famille :

- Monsieur Karim **ZINA, Mle 51 706 J**, Administrateur des affaires sociales ;
- Monsieur Abdoul Karim **TIENDREBEOGO, Mle 47 774 V**, Inspecteur d'éducation spécialisée.

ADMINISTRATEUR REPRESENTANT L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES

- Monsieur Clément **SOME**, Secrétaire à l'organisation du bureau de l'association des parents d'élèves.

Le second décret nomme Monsieur Karim **ZINA**, **Mle 51 706 J**, Administrateur des affaires sociales, Président du Conseil d'administration de l'Institut d'éducation et de formation professionnelle (INEFPRO) pour un premier mandat de trois (03) ans.

C. MINISTERE DU DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL, DU COMMERCE, DE L'ARTISANAT ET DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES

Le Conseil a adopté **un décret** portant renouvellement du mandat de Monsieur Tidiane **KABORE**, **Mle 58 770 S**, Inspecteur des impôts, Administrateur représentant l'Etat, au titre du ministère de l'Economie, des finances et de la prospective au Conseil d'administration de la Filature du Sahel (FILSAH-SA) pour une dernière période de trois (03) ans.

D. MINISTERE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITE URBAINE ET DE LA SECURITE ROUTIERE

Le Conseil a adopté **un décret** portant nomination de Monsieur Mamoudou **SAWADOGO, Mle 53 686 A**, Maître de conférences agrégé hospitalo-universitaire, Administrateur représentant l'Etat, au titre du ministère de la Santé et de l'hygiène publique au Conseil d'administration de l'Office national de la sécurité routière (ONASER) pour un premier mandat de trois (03) ans.

Le Porte-parole du Gouvernement,



www.sig.gov.bf



Rimalba Jean Emmanuel OUEDRAOGO
Officier de l'Ordre de l'Étalon